Exposition «Images d'une ville» - Demande de subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon vient de se doter d'un système d'informations géographiques qui, à terme, transformera fondamentalement l'utilisation des moyens de représentation graphique de l'espace communal.

A cette occasion, il paraît opportun d'organiser au printemps 1993, du 8 mars au 18 avril, dans un espace du Palais Granvelle, futur Musée du Temps, une exposition montrant l'évolution de la cartographie de notre Ville depuis les gravures du XVe siècle jusqu'aux images de synthèse calculées sur terminal informatique.

Cette manifestation serait à la fois un exposé culturel, une explication technologique et un support de promotion de l'image de la Ville :

- en expliquant, en termes simples, la genèse du site urbain qui reste exceptionnel au strict sens géographique,
 - en faisant découvrir son riche patrimoine de documents cartographiques anciens,
- en montrant, grâce à des démonstrations sur écran, la puissance et la polyvalence d'une technique informatique de pointe.

Enfin, cette exposition se déroulant dans des locaux du Musée du Temps, la question pourrait être posée de savoir si la cartographie, outil de connaissance de l'espace, n'est pas en train de s'affranchir de la contrainte du temps, puisque l'outil informatique plutôt que de conserver des images constituées et figées, mémorise maintenant des données susceptibles d'incessantes mises à jour et à partir desquelles l'utilisateur peut restituer à volonté les nouvelles images correspondantes.

Total	174 000 F
c) Subvention de la DRAC	30 000 F
b) Participation de la Ville (non compris les prestations de la Ville pour mise à disposition de ses locaux, matériels et personnels)	44 000 F
- Société STAR-INFORMATIC (logiciel de cartographie) agissant conjointement avec la Société HEWLETT-PACKARD (matériel informatique)	50 000 F
- Société ARL (géomètres-experts)	50 000 F
a) Participation des sociétés associées au système d'informations géographiques	S
Financement :	
Coût de l'opération :	174 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'organisation de cette exposition, étant indiqué que la participation de la Ville sera prévue au budget primitif de l'exercice 1993,
 - sollicite la participation financière de la Direction Régionale de l'Action Culturelle.